

*Phase de préparation*

# APERÇU DES DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES COMPRENANT LA GESTION DES DONNÉES EN FAVEUR DE LA TRANSPARENCE

Groupe consultatif d'experts

Régions Afrique et Amérique Latine et Caraïbes



*Séminaire de formation virtuel 2021 organisé par le GCE sur les dispositions institutionnelles à l'appui des outils de mesure, notification et vérification (MNV) existants et du cadre de transparence renforcé, y compris la gestion des données destinées aux inventaires nationaux des gaz à effet de serre (GES)*

## Avant de commencer

---



Assurez-vous d'avoir regardé les vidéos introductives sur les MNV et le CTR :

- [Bénéfices d'une notification à l'échelle nationale](#)
- [Consultation internationale et procédure d'analyse au regard de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques \(CCNUCC\)](#)
- [Vidéos introductives sur les MNV et le CTR](#)



Manuel du GCE sur les dispositions institutionnelles (disponible en [AR](#), [EN](#), [ES](#), [FR](#), [RU](#), [ZH](#))



# PROGRAMME

## 1 CONTEXTE

Dispositions institutionnelles dans un contexte de transparence

## 2 DÉFINITION DES DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES

Présente les éléments clés des dispositions institutionnelles

## 3 MISE EN PLACE DES DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES

Présente les actions liées à l'élaboration des dispositions institutionnelles

## 4 GARANTIR LA STABILITÉ DES DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES

Met en lumière les éléments clés visant à soutenir les dispositions institutionnelles

## 5 GUIDE PAR ÉTAPE

Pour mettre en place et adapter les dispositions institutionnelles

## 6 NOTIFICATION DES DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES



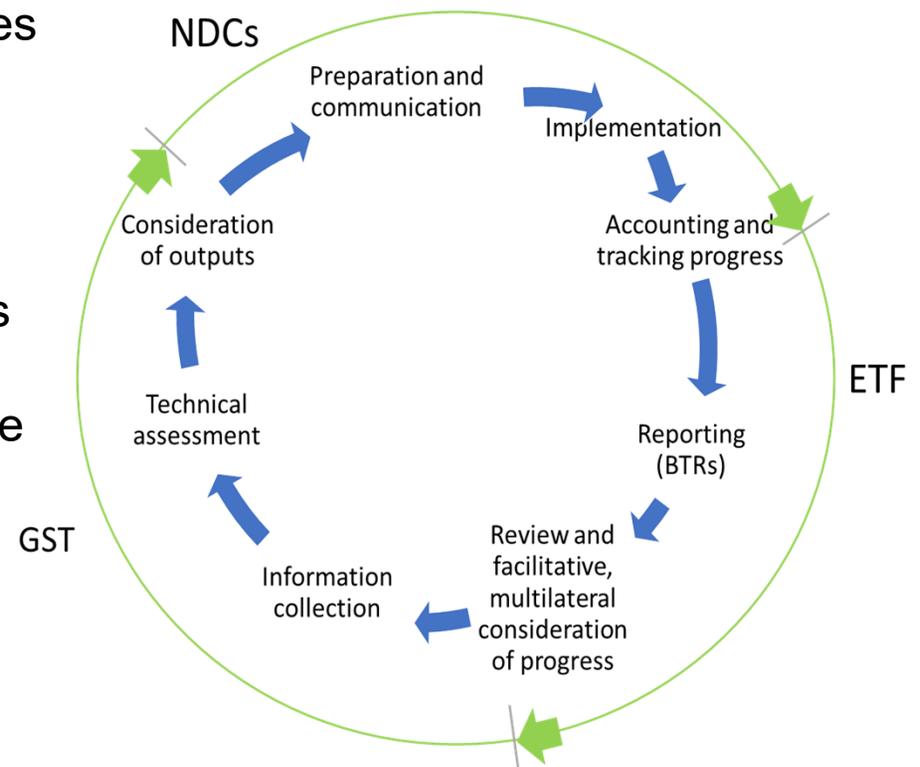


## CONTEXTE

Dispositions institutionnelles dans un  
contexte de transparence

# Contexte

- L'adoption de l'Accord de Paris et la transition des outils de MNV existants vers le CTR vont :
  - Requérir un changement fondamental dans la façon dont les gouvernements exécutent leurs nouvelles obligations internationales, notamment la préparation et la communication :
    - des CDN successifs, tous les 5 ans ;
    - des rapports biennaux au titre de la transparence, tous les 2 ans.
  - Renforcer la portée et la profondeur des rapports sur le climat pour les pays en développement.

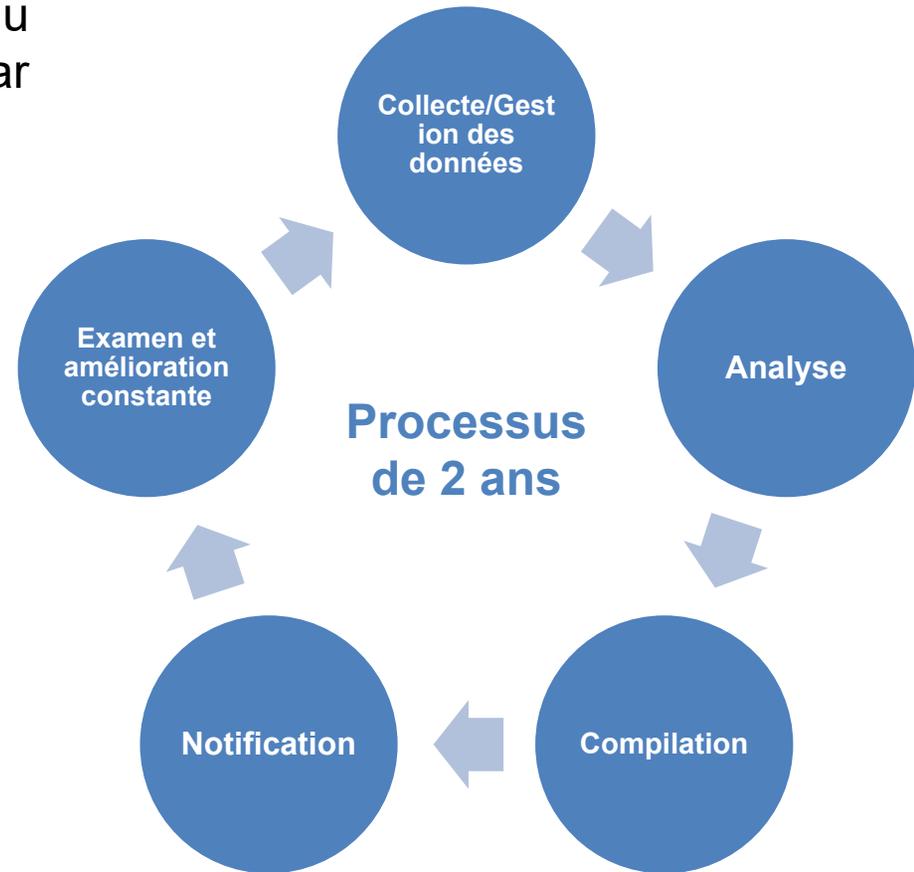


*Processus récurrents dans le cadre de l'Accord de Paris*



# Contexte

- La transparence de l'action et du soutien en matière de climat, par le biais du CTR, constitue un mécanisme crucial :
  - Pour établir une confiance mutuelle.
  - Pour faciliter la mise en œuvre et accroître l'ambition en matière d'action climatique.
- Qui requiert un processus continu d'amélioration, de collecte, de traitement, d'analyse, de compilation, de notification et d'examen des données.



*Élaboration continue de rapports climatiques nationaux*



# Contexte

- La solidité des dispositions institutionnelles est essentielle pour permettre aux pays de fournir un flux de données et d'informations continu qui soit à la fois fiable et cohérent.



# Contexte

---

- Bénéfices de dispositions institutionnelles solides



Rapports internationaux opportuns et durables



Politiques, plans, stratégies et programmes d'information



Adhésion politique



Accès amélioré au soutien



Sensibilisation améliorée



Renforcement des capacités



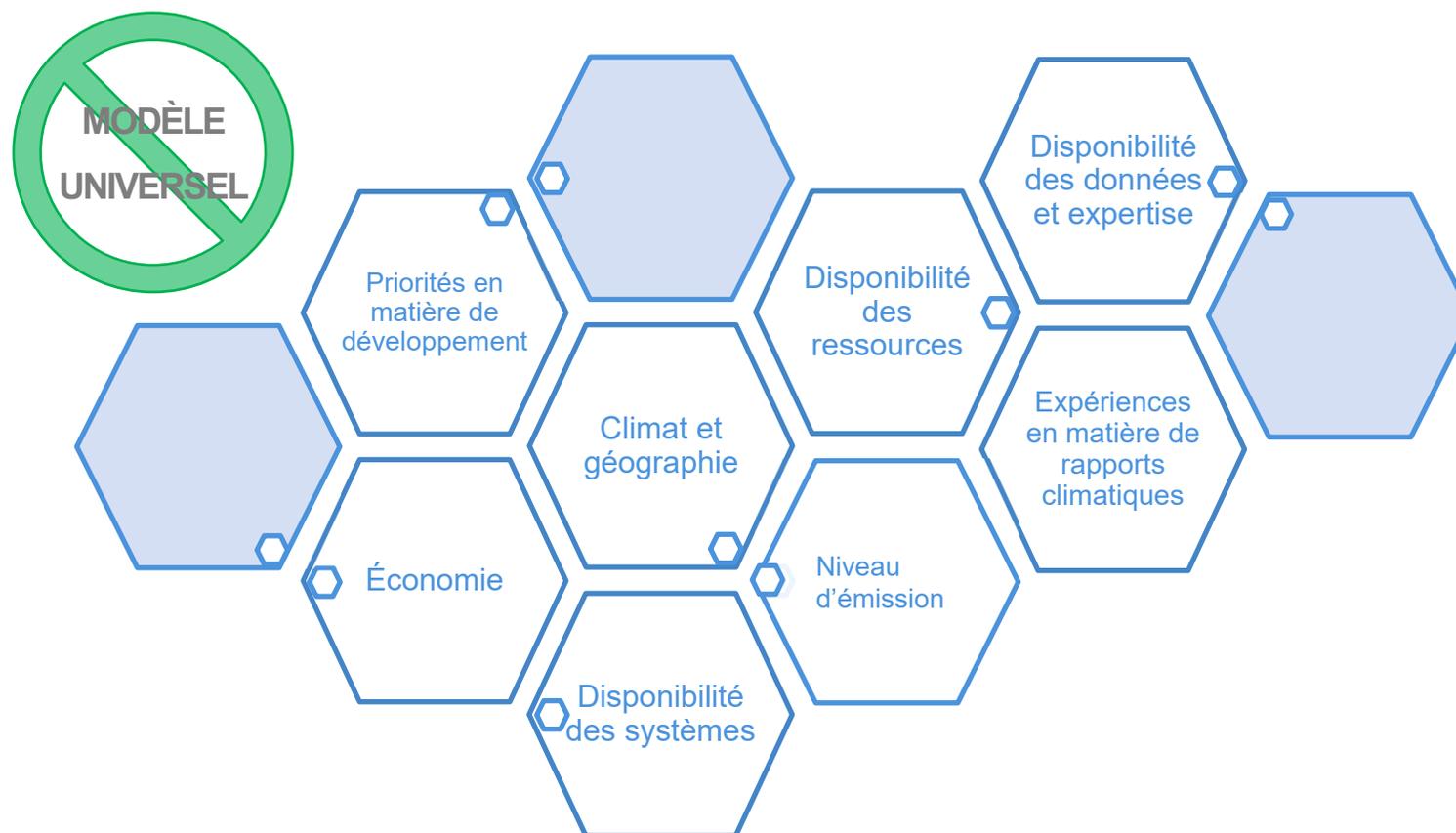


# DÉFINITION DES DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES

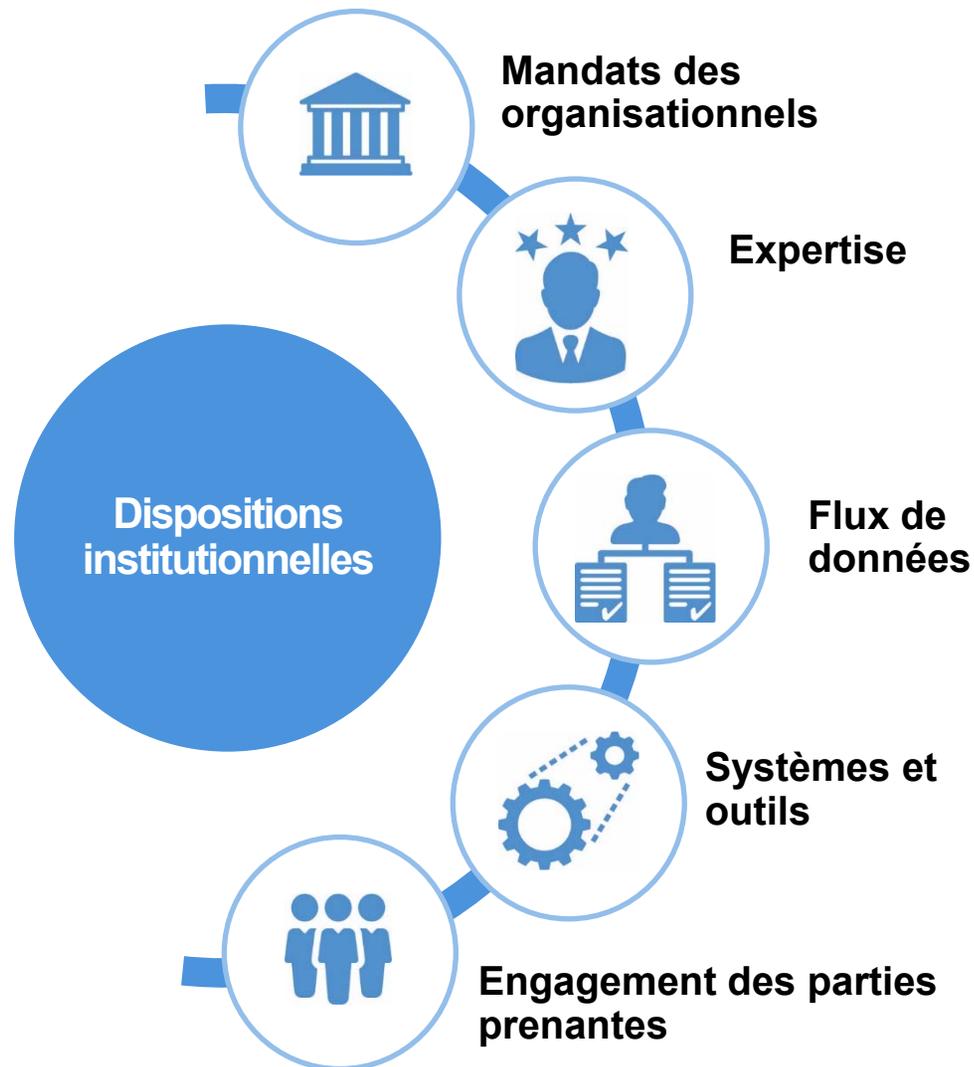
Éléments clés des dispositions  
institutionnelles

# Définition des dispositions institutionnelles

- Il n'existe pas de modèle universel pour les dispositions institutionnelles.
- Elles doivent être conçues et adaptées aux spécificités nationales.



# Éléments clés des dispositions institutionnelles



- Ces éléments couvrent un éventail d'organisations (gouvernement, universités, secteur privé, etc.).
- L'élaboration de ces éléments constitue un processus d'amélioration continue et progressive, suivi par un plan de perfectionnement approfondi.

# Mandats des organisationnels



## Mandats des organisationnels

### Groupes de parties prenantes

- Coordination et direction
- Équipes d'experts
- Fournisseurs de données

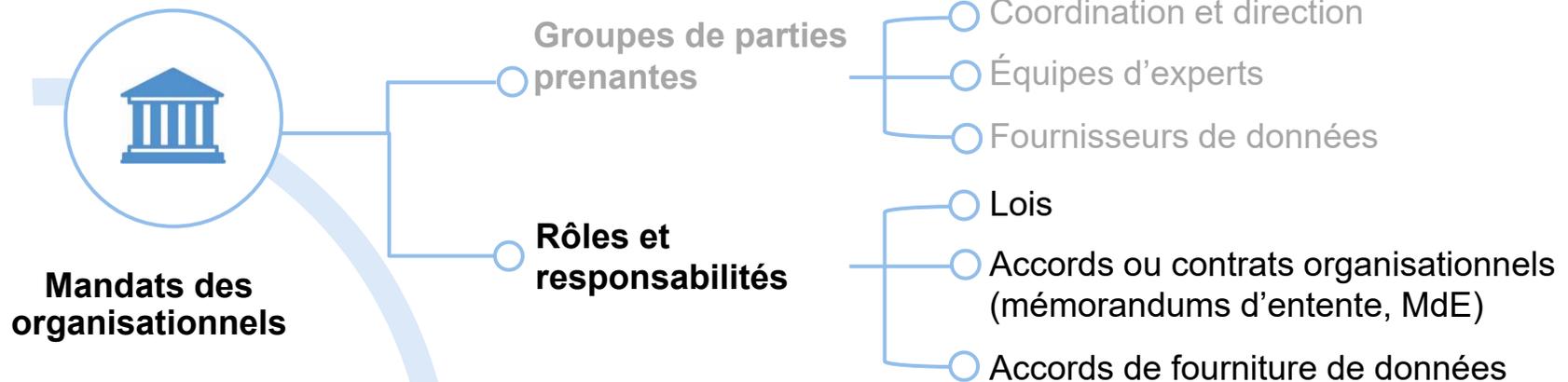
### Rôles et responsabilités

- Lois
- Accords ou contrats organisationnels (mémorandums d'entente, MdE)
- Accords de fourniture de données

- Garantissent que les ressources humaines et financières ainsi que les données nécessaires sont rendues disponibles.
- Légitiment les demandes de ressources et facilitent les réformes ainsi que la reformulation de nouvelles responsabilités.
- Définissent les rôles et responsabilités des parties prenantes.
- Officialisent la collaboration nécessaire au sein de toutes les entités gouvernementales, entre le gouvernement et le secteur privé.
- Assurent une fourniture régulière de données.
- Gèrent la confidentialité des données.
- Garantissent l'accès aux données.



# Mandats des organisationnels



## Mandats des organisationnels

- Une loi ou un règlement général(e) sur le changement climatique

 [Loi sur le changement climatique \(« Climate Change Act », 2008\) au Royaume-Uni](#)

- Développement des mandats organisationnels existants (sur le rassemblement et la notification des données environnementales, par exemple sur la pollution de l'air, le suivi des ODD, etc.)

 [Programme de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre \(« GHG Reporting Program »\) aux États-Unis](#)

- Contrats-cadres et MdE

 [La boîte à outils de création d'inventaire de l'agence américaine de protection de l'environnement](#) fournit divers modèles (mémorandum de création, mémorandum de coopération, accord de confidentialité, etc.)

- Nouveaux accords de partage de données (APD)

 [Accords allemands de partage de données \(accords de coopération industrielle\)](#)



# Mandats des organisationnels



## Mandats des organisationnels

### Questions clés à examiner

- Quelle organisation devrait être le pôle principal pour la collecte et la compilation de toutes les informations ? Quelles sont les organisations qui coordonnent et fournissent déjà une expertise en matière de collecte et de notification des données ?
- Les mêmes thèmes sont-ils traités séparément par différents groupes organisationnels ? Le cas échéant, comment la collecte et l'analyse des données sont-elles coordonnées entre ces groupes ?
- Quels sont, au niveau ministériel, les comités de pilotage stratégiques nationaux qui pourraient bénéficier des apports du système de transparence ? Ces comités disposent-ils de groupes de travail sur le climat qui devraient contribuer au système de transparence ?
- Sur quels systèmes, structures et organisations existants peut-on s'appuyer ? (par exemple activités de l'organisme national des statistiques ou de l'agence environnementale)
- Comment ces structures organisationnelles peuvent-elles soutenir le suivi et l'établissement de rapports sur un calendrier plus large que le changement climatique (par exemple, les ODD, les stratégies nationales de développement) ?
- Comment les dispositions institutionnelles peuvent-elles être conçues de sorte que les activités de transparence soient prioritaires et intégrées dans le travail des ministères/départements sectoriels ?



De plus amples détails seront présentés durant le premier jour de la phase de formation.

# Mandats des organisationnels



## Mandats des organisationnels

### Exemples d'actions des pays en développement :

#### Boîte à outils du GCE sur les dispositions institutionnelles

- **Afghanistan** (législation secondaire dans le cadre de la loi sur l'environnement en cours d'élaboration)
- **Arménie** (décret gouvernemental sur le conseil inter-agences sur le changement climatique)
- **Brésil** (lettres d'accord, mémorandum gouvernemental établi pour tous les secteurs)
- **Chili** (loi sur le changement climatique en cours d'élaboration, MdE en place)
- **Costa Rica** (APD en cours de finalisation)
- **Indonésie** (réglementation ministérielle n°73/2017 et n° 71/2017)
- **Jamaïque** (révision/amendement du plan directeur sur le changement climatique en cours d'élaboration)
- **Jordanie** (loi sur la protection de l'environnement 2017 ; règlement sur le changement climatique 2019)
- **Mexique** (loi générale sur le changement climatique 2012)
- **Moldavie** (décision gouvernementale n°1277 ; réglementation sur le système national de déclaration et de surveillance)
- **Papouasie - Nouvelle-Guinée** (loi nationale sur la gestion du changement climatique 2015)
- **Uruguay** (politique nationale sur le changement climatique)



# Expertise

---



## Expertise

○ Coordination de la compilation

○ Expertise sectorielle

○ Notification

- Une équipe d'*experts nationaux* qui :
  - sont en mesure de réunir et traiter des données *régulièrement* ;
  - disposent d'une expertise complémentaire appropriée et d'un accès au matériel de formation pertinent ;
  - s'appuient de moins en moins sur des consultants extérieurs.
- Des procédures efficaces de recrutement, de rétention et de succession doivent être mises en place (pour éviter un taux de rotation élevé).
- Ces aspects reposent sur l'existence de mandats d'organisations appropriés.



# Expertise

---



## Expertise

### Questions clés à examiner

- Qui sont les experts nécessaires au système de transparence et de quels services gouvernementaux, agences, institutions universitaires, entreprises privées proviennent-ils ?
- Comment les experts des organisations non gouvernementales contribuent-ils au système de transparence ? Une interaction régulière est-elle facilitée ? Existe-t-il des obstacles à la mobilisation ?
- Comment les agences gouvernementales peuvent-elles mettre en valeur et conserver les experts internes ? Comment peuvent-elles administrer/diriger/conseiller activement les consultants ?
- Existe-t-il des ressources de gestion des connaissances et de formation dédiées à l'archivage des informations et à la documentation des processus afin de garantir que le travail s'appuie sur les efforts existants et facilite également le travail du futur personnel ?
- Quel rôle jouent les organismes nationaux des statistiques (ONS), les départements/agences dédiés à l'environnement et au développement durable dans la fourniture, l'analyse et l'assurance qualité/contrôle qualité des données ? Y a-t-il un chevauchement entre les activités de collecte de données de chaque département ?



# Flux de données



**Flux de données**

## Ensembles de données

## Fournisseurs de données

- Des flux de données fiables et réguliers sont essentiels pour :
  - définir les besoins en données et leurs usages ;
  - gérer la livraison régulière des ensembles de données nécessaires provenant d'un groupe de fournisseurs de données ;
  - améliorer les données en continu et réduire l'incertitude.
- Les ensembles de données pertinents sont notamment :
  - les statistiques nationales et les données gouvernementales ;
  - diverses données de mesures ;
  - les rapports d'entreprises et d'associations professionnelles ;
  - les recensements et enquêtes.
- Afin de combler les lacunes en matière de connaissances dans les domaines où les données existantes ne sont pas disponibles, il sera important d'identifier et de s'engager avec les parties prenantes qui détiennent, produisent et pourraient fournir des données.



# Flux de données



Flux de données

## Questions clés à examiner

- Quelles parties prenantes clés sont nécessaires et/ou entrepreneurantes dans la collecte d'informations et pourraient être des fournisseurs de données potentiels, et comment peuvent-elles être intégrées dans les dispositions institutionnelles du système de transparence ?
- Quels sont les instruments législatifs et politiques, ainsi que les outils et les modalités à développer pour faciliter les flux de données entre les agences gouvernementales et le secteur privé ? Quelles sont les agences gouvernementales les mieux placées pour diriger ce processus ?

## Exemples d'actions des pays en développement :

### [Boîte à outils du GCE sur les dispositions institutionnelles](#)

- **Brésil** : un contrat direct avec l'équipe travaillant sur le bilan énergétique national a été établi pour améliorer l'établissement de rapports, conformément aux directives du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de 2006.
- **Maldives** : l'intégration de certains des indicateurs requis dans les processus de collecte de données établis par les institutions compétentes est en cours de discussion.



# Systemes et outils

---



- **Collecte et mise à jour des données**
- **Analyse des données, bases de données et modélisation**
- **Outils de gestion de la qualité**
- **Rapports**
- **Procédures, directives et formation**

- Des systèmes et outils efficaces :
  - garantissent que l'équipe d'experts nationaux est en mesure d'accéder aux données et de gérer le flux de données, d'effectuer l'assurance qualité/contrôle qualité et de fournir en temps voulu des résultats d'une qualité suffisante qui s'améliorent au fil du temps ;
  - facilitent la mobilisation d'un grand nombre de parties prenantes.
- Les dispositions institutionnelles doivent prévoir le développement et l'entretien de plans de travail, d'outils de mobilisation, de banques de données, d'analyse des données, d'indicateurs et de rapports.



# Systemes et outils

---



## Systemes et outils

### Questions clés à examiner

- Existe-t-il un système ou une banque de données auquel/à laquelle les fournisseurs de données ont accès pour le suivi climatique ? Est-il/elle spécifique au secteur ou transversal ?
- Quels systèmes et/ou banques de données existant(e)s peuvent être exploité(e)s et mis(es) à profit pour intégrer le suivi climatique ?
- Comment les données historiques sont-elles gérées et archivées ?
- Votre système de transparence tient-il compte du lien avec le suivi des ODD et/ou d'autres rapports nationaux/internationaux ?
- Un ou plusieurs modèle(s) de partage de données ont-ils/a-t-il été distribué(s) aux fournisseurs de données pour s'assurer que celles qui sont fournies sont cohérentes et conformes aux directives en matière de notification ?
- Comment sont vérifiées les données compilées ? La procédure d'assurance qualité/contrôle qualité a-t-elle été officialisée ?



# Systemes et outils



## Exemples d'actions des pays en developpement :

### Boîte à outils du GCE sur les dispositions institutionnelles

- **Afghanistan** : système d'information national sur le changement climatique *en cours d'élaboration*
- **Chine** : système de gestion des données sur les GES national *en cours d'élaboration*
- **Costa Rica** : système national de mesure du changement climatique (« Sistema Nacional de Métricas de Cambio Climático », [SINAMECC](#))
- **Indonésie** : plate-forme en ligne dédiée au calcul des émissions ([SIGN SMART](#)) ; système de registre national du changement climatique *en cours d'élaboration* (élément clé pour la mise en œuvre du CTR).
- **Jordanie** : système MNV en ligne intégré sur plusieurs niveaux
- **Liban** : système de gestion et d'information pour le changement climatique ([MISCA](#))
- **Moldavie** : système national de surveillance et de notification des émissions de GES et des autres informations pertinentes sur le changement climatique
- **Afrique du Sud** : outil de gestion des inventaires en ligne [système sud-africain de suivi des émissions de gaz à effet de serre, « South African Greenhouse Gas Emissions Reporting System », ([SAGERS](#))]



# Engagement des parties prenantes



**Engagement  
des parties  
prenantes**

○ **Communication avec les décideurs**

○ **Sites Internet et visualisation des données**

○ **Engagement éducatif**

○ **Événements et activités**

- Assure que le système de transparence atteint un large éventail de parties prenantes.
- Implique de rechercher des individus et des organisations clés et de leur offrir des avantages en échange de leur implication dans le système de transparence (c'est-à-dire en leur fournissant des données, des informations et des ressources).
- Les parties prenantes engagées dans l'élaboration des politiques nationales et la prise de décision des entreprises constitueront un maillon important garantissant :
  - un retentissement plus large sur l'action climatique ;
  - et une intégration de l'action climatique dans les objectifs sociaux, environnementaux, économiques et de développement durable à l'échelle nationale.



# Engagement des parties prenantes



## Questions clés à examiner

- Les objectifs et résultats du système de transparence sont-ils clairement exposés aux parties prenantes ?
- Comment les informations préparées et communiquées à la CCNUCC sont-elles utilisées par le public, les universités, les ONG et les décideurs ?
- Les avantages nationaux de l'élaboration de rapports sur le climat sont-ils clairement compris dans les structures gouvernementales ? Existe-t-il un moyen de favoriser cette compréhension ?

## Exemples d'actions des pays en développement :

### [Boîte à outils du GCE sur les dispositions institutionnelles](#)

- **Brésil** : le gouvernement a sensibilisé les principaux collecteurs de données aux demandes d'inventaire spécifiques.
- **Maldives** : des consultations ont eu lieu avec les parties prenantes, dans le cadre d'une analyse approfondie des lacunes, afin d'institutionnaliser le processus de partage des données.
- **Mauritanie** : des efforts sont en cours pour accroître l'adhésion politique en rendant la transparence visible au niveau de la structure de gouvernance de haut niveau et pour intégrer la planification des rapports dans d'autres processus de planification nationale.



De plus amples détails seront présentés durant le deuxième jour de la phase de formation.

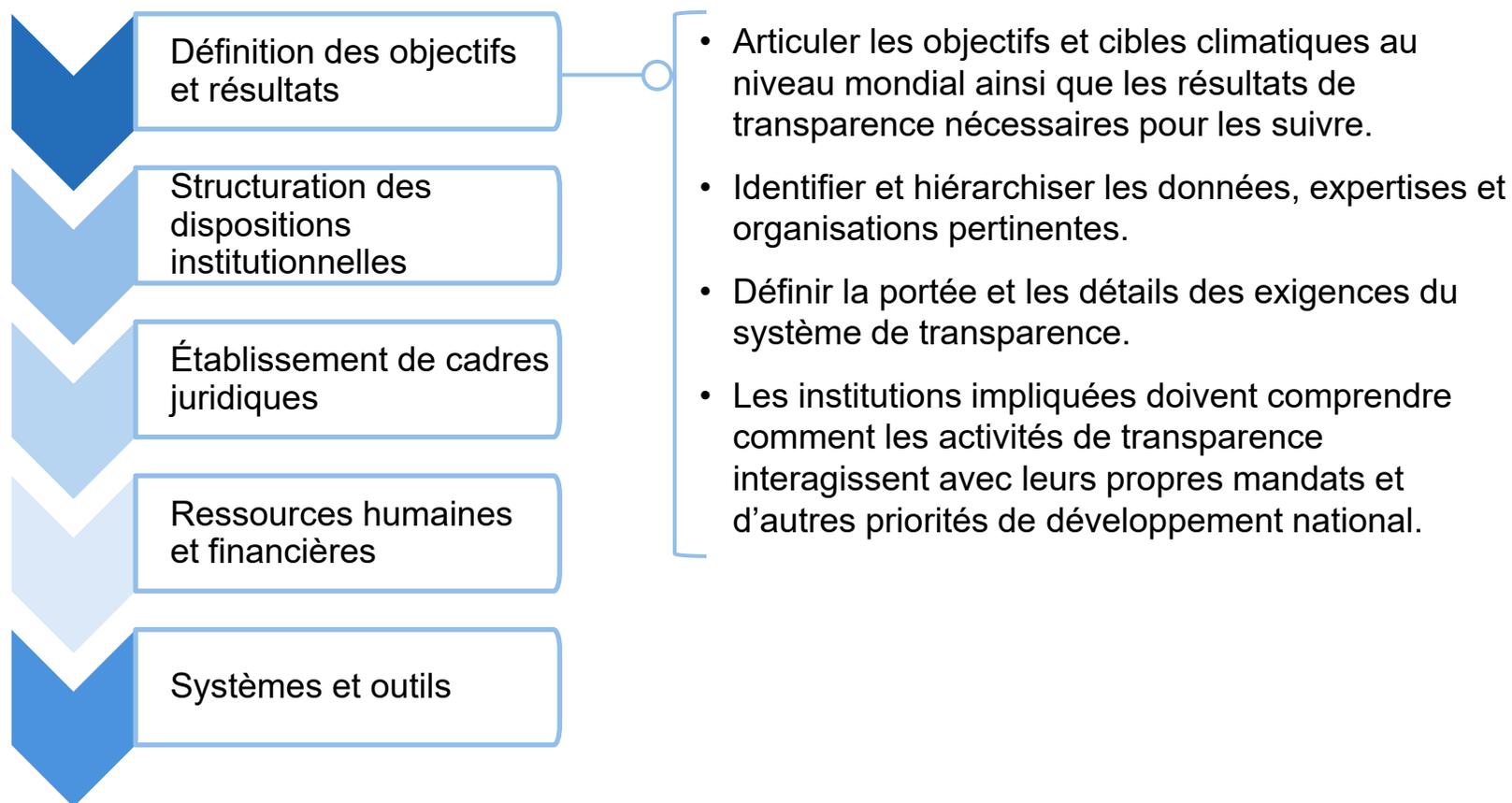


# MISE EN PLACE DES DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES

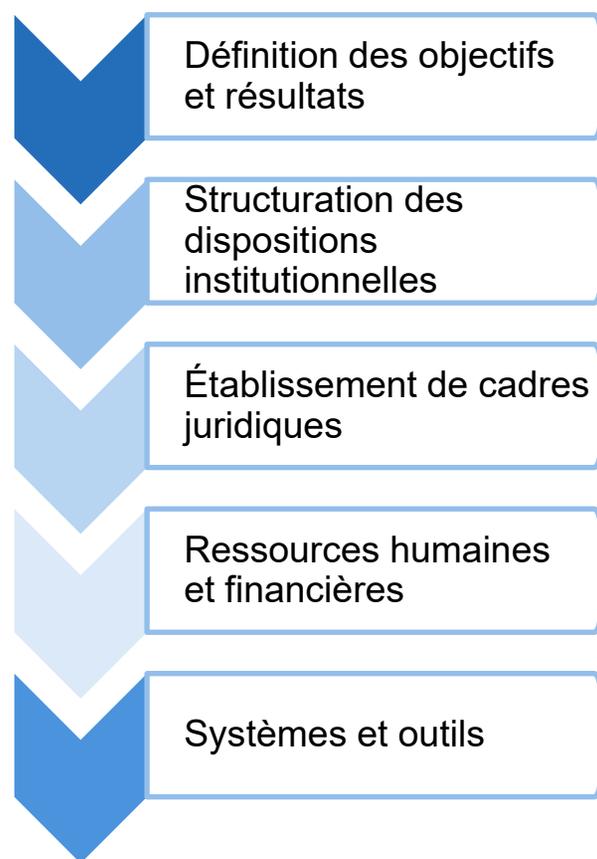
Actions liées à l'élaboration des dispositions institutionnelles

# Définition des objectifs et résultats

---



# Structuration des dispositions institutionnelles



- **Nature transversale** de la gestion de la collecte, de l'analyse, de la compilation, de la notification et de l'utilisation des données à travers les différents aspects de la transparence.
- Identifier les parties prenantes.
- Définir des **rôles et des responsabilités cohérents** entre les organisations concernées.
- Les rôles et responsabilités communs des principales parties prenantes sont les suivants :
  - pôle central au niveau national ;
  - comité de pilotage national ;
  - gestion et coordination : organes de coordination technique et ministères ;
  - experts nationaux ;
  - fournisseurs de données.

## **Rappel :**

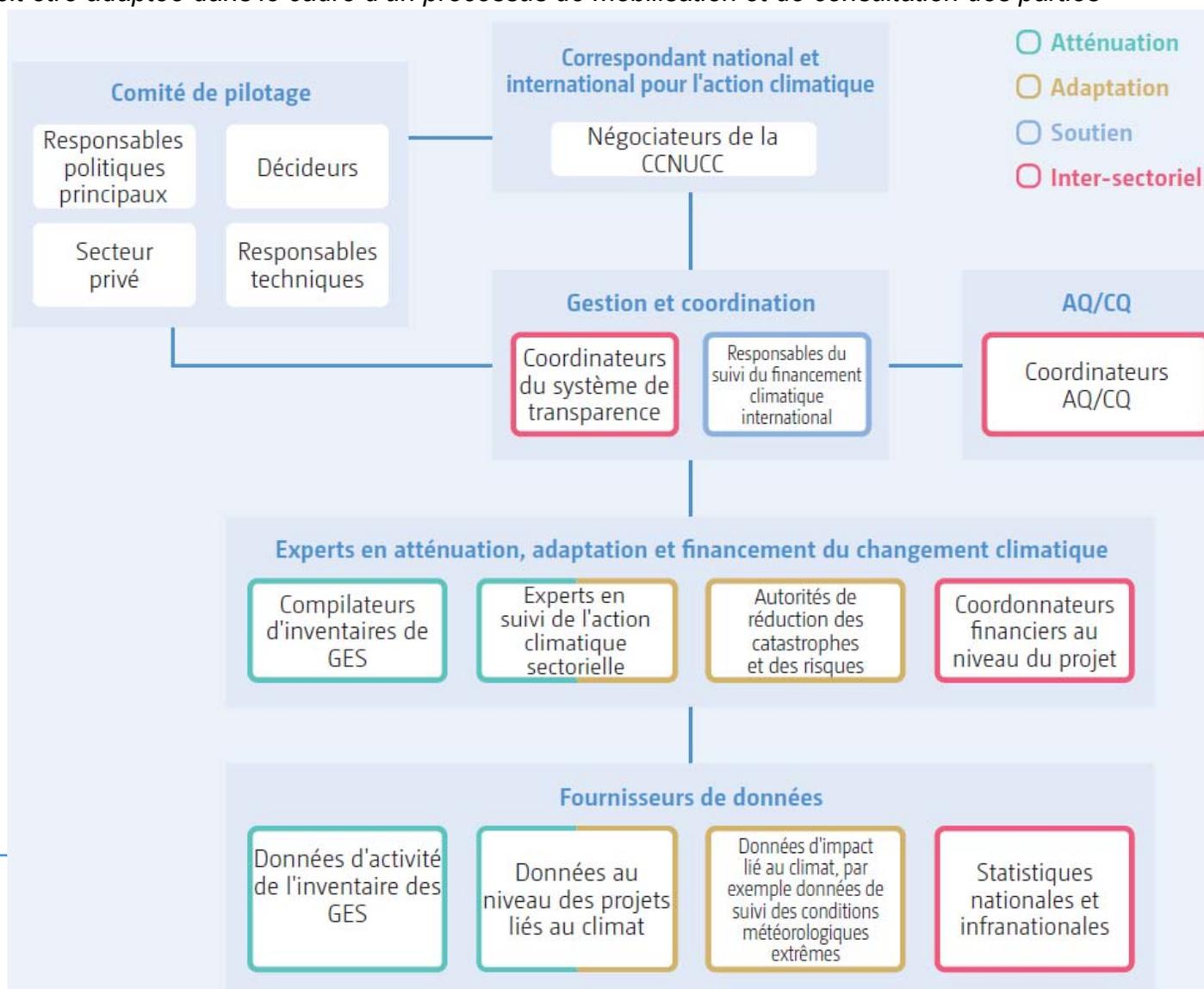
- Interconnecter les actions d'atténuation et d'adaptation (notamment celles qui mobilisent les mêmes parties prenantes)
- Opportunités d'exploiter pleinement les ensembles de données/processus de collecte de données existants (implication des ONS ; synergies potentielles dans la collecte de données avec le suivi des ODD)



# Structuration des dispositions institutionnelles

## Modèle d'organisation des dispositions institutionnelles

La structure doit être adaptée dans le cadre d'un processus de mobilisation et de consultation des parties prenantes.



# Structuration des dispositions institutionnelles

---

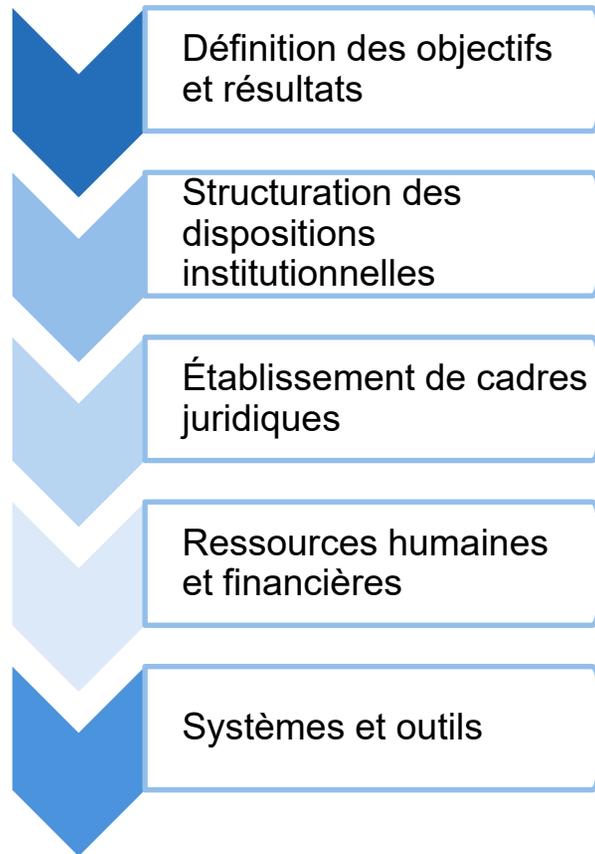
## Exemples d'actions des pays en développement :

### Boîte à outils du GCE sur les dispositions institutionnelles

- **Des comités de pilotage :**
  - **Nigeria** : le comité permanent interministériel sur le changement climatique fait office de plaque tournante pour la collecte des données
  - **Togo** : comité de pilotage composé d'interlocuteurs centraux issus de toutes les structures fournissant des données d'activité
- **Une entité de coordination :**
  - **Papouasie - Nouvelle-Guinée** : autorité sur le changement climatique et le développement mandatée pour compiler et préparer régulièrement des inventaires de GES nationaux
  - **Singapour** : groupe d'étude des MNV responsable de la coordination inter-agences des efforts en matière de MNV, et supervisant la préparation et la soumission en continu de la communication nationale (NC) et des rapports biennaux actualisés (BUR)
- **Groupes de travail :**
  - **Papouasie - Nouvelle-Guinée** : sous-comités de travail techniques par secteur
  - **Thaïlande** : cinq groupes de travail sectoriels responsables du contrôle qualité et un sous-comité spécialisé dans le changement climatique et la banque de données, responsable de la vérification.
  - **Uruguay** : groupe de travail interinstitutionnel dans le cadre du système national de réponse au changement climatique (SNRCC), mandaté pour préparer les inventaires nationaux de GES



# Établissement de cadres juridiques



- Créer un mandat juridiquement contraignant
- Légitimer les demandes de ressources
- Faciliter la formulation de nouvelles responsabilités
- Officialiser le processus
- Faciliter la coopération et surmonter les obstacles institutionnels concernant la propriété des données.

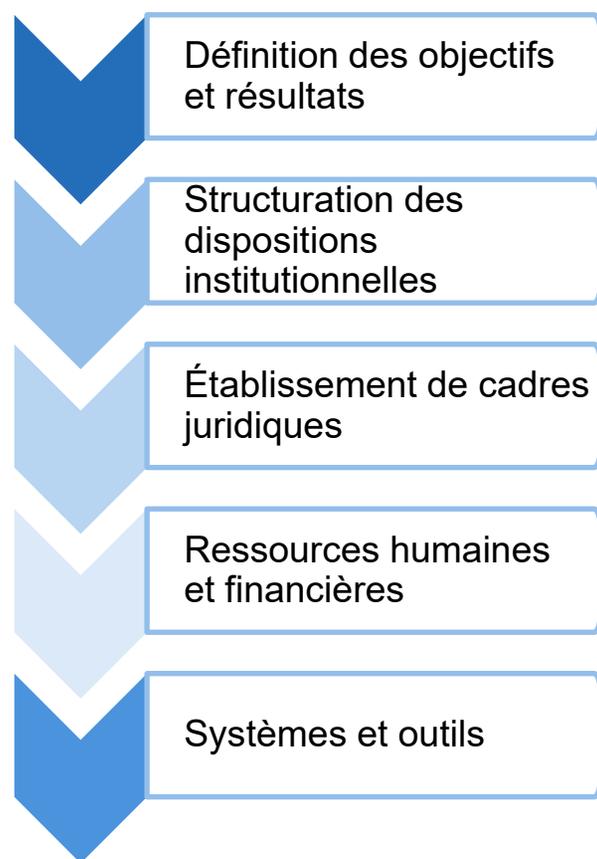
## Quelques éléments à prendre en considération lors de l'élaboration d'une loi sur le changement climatique

Axe central	- Autonome ; ou - dans le contexte d'un plus grand développement durable
Délimitation	- Mandat motivé par les circonstances nationales ; - ou inscrit dans un contexte international
Conception	Comment la loi sera mise en application / comment les objectifs seront atteints
Dévolution	Niveau de centralisation / transfert de responsabilités

*Si des lois pertinentes sont déjà en place, il peut être nécessaire de les évaluer régulièrement afin de s'assurer qu'elles sont toujours adaptées à leur objectif, en particulier si les priorités ont été revues considérablement depuis l'élaboration d'une loi sur le changement climatique.*



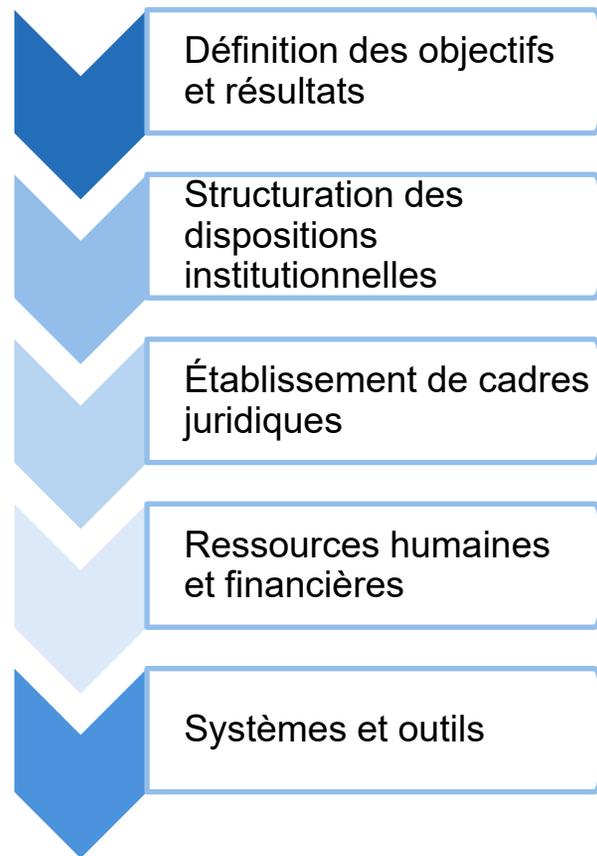
# Sauvegarde des ressources humaines et financières



- Des dispositions institutionnelles durables nécessitent des ressources humaines et financières dédiées suffisantes.
- Les besoins en ressources peuvent varier selon le contexte national. Les pays devront peut-être accroître leurs ressources pour passer du système de MNV au CTR en raison de l'augmentation de la portée et de la rigueur des rapports.
- Les *ressources humaines* doivent être sauvegardées par un plan de succession et un soutien de secours. Un déficit d'experts dans un domaine particulier doit être signalé comme une lacune.
- Des *ressources financières* sont requises pour :
  - le recrutement et la rétention d'experts ;
  - la formation ;
  - le développement de systèmes informatiques, de banques de données et d'archives ;
  - la réalisation d'activités de mobilisation des parties prenantes ;
  - l'acquisition de données.



# Développement de systèmes et outils



- Plan de travail :
  - Définir les jalons et les réalisations concrètes
  - Format cyclique recommandé pour refléter la nature des cycles de notification et pour que les enseignements tirés d'un cycle puissent être mis en application dans le suivant
- Système de gestion des données :
  - structures de données bien établies ;
  - nomenclatures adaptées ; et
  - procédures d'assurance qualité/contrôle qualité.
- Outils de documentation et de gestion de la qualité :
  - plan d'assurance qualité/contrôle qualité ;
  - protocole d'assurance qualité/contrôle qualité
- Plan d'amélioration : à revoir et hiérarchiser à nouveau régulièrement



# Développement de systèmes et outils

## Suggestion de modèle pour le plan d'amélioration

1. Catégorisation	2. Nom	3. Description	4. Origine	5. État	6. Priorité	7. Propriétaire
Atténuation : Inventaire des GES : Bilan énergétique : AQ/CQ	Vérification du bilan énergétique	Améliorer la vérification du bilan énergétique pour la cohérence des séries chronologiques et la comparaison avec les grands rapports industriels sur la consommation énergétique associée au commerce des émissions	Évaluation et examen internationaux/consultation et analyse internationales ; expertise technique/analyse technique	En cours	Élevée	Ministère de l'Énergie
Atténuation : Inventaire des GES : Gaz fluorés : Précision	Estimations des gaz fluorés de niveau 2	Passer aux estimations de niveau 2 du GIEC de 2006 pour les émissions de gaz fluorés	Consultation des parties prenantes 2018	En cours	Élevée	Ministère de l'Intérieur
Adaptation : Évaluation de la vulnérabilité : Secteur agricole : Élevage	Évaluation de la vulnérabilité pour l'élevage dans le secteur agricole	Entreprendre une première analyse des vulnérabilités et des risques pour le bétail en utilisant les derniers scénarios d'impact climatique (2019)	Consultation du plan national d'adaptation	En cours	Élevée	Ministère de l'Agriculture

1. *Catégorisation de l'amélioration. Elle peut inclure le secteur ou les catégories et le type d'activité d'amélioration (par exemple, processus améliorés d'AQ/CQ, analyses d'incertitude améliorées, données améliorées, expertise dans le recrutement).*

2. *Un nom unique et court.*

3. *Description de l'amélioration, incluant des informations sur les échéances et les aspects techniques du développement.*

4. *L'origine de l'amélioration suggérée (par exemple, recommandation ou suggestion d'experts ou processus d'examen international).*

5. *L'état de l'amélioration (par exemple suggérée, proposée, prévue, en cours, mise en oeuvre).*

6. *La priorité de l'amélioration.*

7. *Le propriétaire est la personne ou l'entité responsable de la mise en oeuvre de l'amélioration.*





# **GARANTIR LA STABILITÉ DES DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES**

Éléments clés visant à soutenir les  
dispositions institutionnelles

# Dispositions institutionnelles durables

---

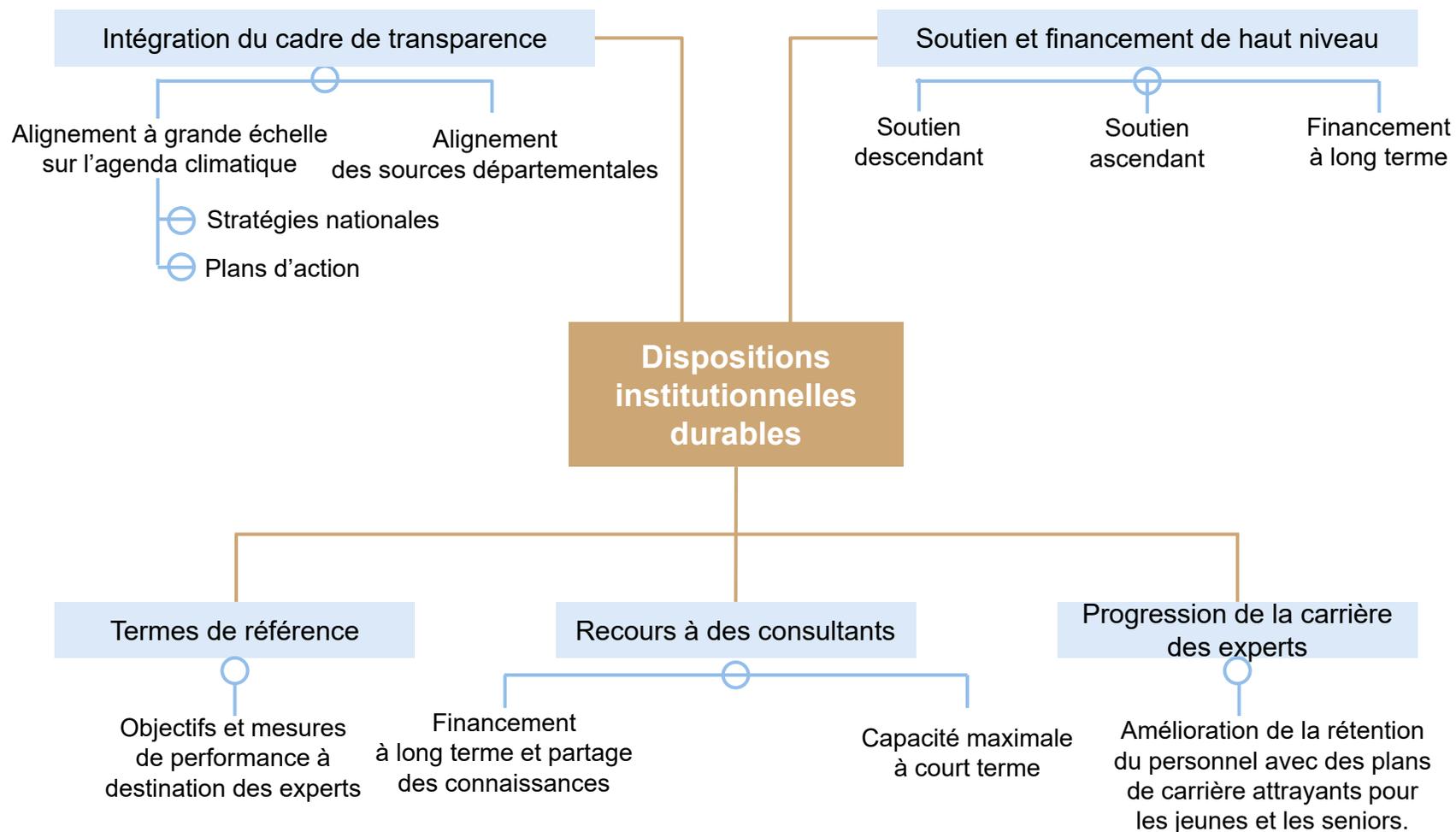
- Les dispositions institutionnelles doivent garantir :
  - la continuité du service et l'amélioration continue du système de transparence ;
  - le maintien des connaissances et de l'expertise acquises lors des cycles de notification précédents ;
  - la disponibilité de ressources humaines et financières dédiées suffisantes ;
  - l'intégration des parties prenantes concernées dans le système de transparence.



Le récapitulatif des bénéfices de dispositions institutionnelles solides est disponible à la [diapositive n° 8](#)



# Éléments clés visant à soutenir les dispositions institutionnelles



# Soutien disponible pour améliorer les dispositions institutionnelles



## Soutien financier et technique disponible

### Initiative de renforcement des capacités pour la transparence (IRCT)

- 1) **Renforcer les institutions nationales** pour les activités liées à la transparence, conformément aux priorités nationales.
- 2) Fournir les outils, la formation et l'assistance nécessaires au respect des dispositions de l'article 13 de l'Accord de Paris.
- 3) Assister l'**amélioration de la transparence au fil du temps**

### Programme de soutien global (Global Support Programme en anglais)

- 1) Dispositions institutionnelles
- 2) CDN
- 3) Vulnérabilité et adaptation
- 4) Inventaires des GES
- 5) Actions d'atténuation
- 6) Contraintes, lacunes et besoins

### Initiative pour la transparence de l'action climatique (ITAC)

- 1) Améliorer la transparence des actions climatiques en **permettant la mise en place de politiques de transformation** et en respectant mieux la CCNUCC
- 2) **Sensibiliser aux avantages d'une amélioration de la transparence** afin d'encourager les pays à investir dans des **systèmes de données**.
- 3) Développer un ensemble d'outils et de méthodologies et soutenir les réseaux d'actions en faveur de la transparence

### **Autres**

Donateurs/organisations internationales





## **GUIDE PAR ÉTAPE**

Pour mettre en place et adapter les dispositions institutionnelles

# Guide par étape de mise en œuvre et d'adaptation des dispositions institutionnelles

## Phase 1 : Cadrage

- Clarifier la portée et les objectifs
- Définir le paysage constitué par les éléments existants du système national

## Phase 2 : Identifier les principales parties prenantes et des mandats organisationnels

- Trouver un champion
- Établir une coordination de haut niveau
- Cartographier les dispositions proposées

## Phase 3 : Développer des systèmes, processus et accords visant à préserver les flux de données

- Élaborer un plan de mise en oeuvre
- Développer le cadre juridique
- Mettre en place des structures pour un succès à long terme

## Phase 4 : Examen et amélioration

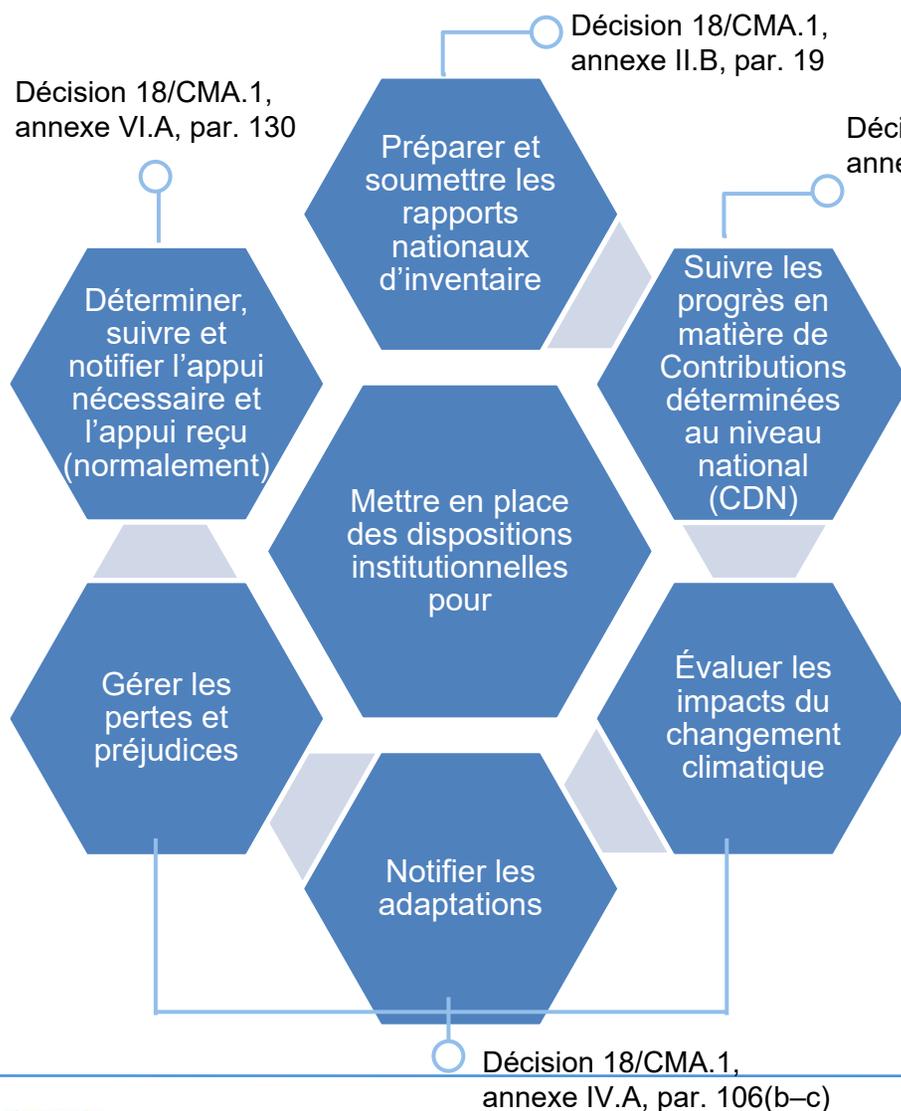
- Permettre l'évolution des dispositions, systèmes et processus





# NOTIFICATION DES DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES

# Notification des dispositions institutionnelles



- Il est important de montrer la façon dont un certain nombre de parties prenantes se réunissent et travaillent ensemble sur des thèmes liés à la transparence (organigrammes).
- Montrer les efforts mis en place pour améliorer la durabilité des dispositions institutionnelles.
- Démontrer comment les dispositions institutionnelles sont intégrées ou interagissent avec les fonctions essentielles de développement et de mise en œuvre des stratégies nationales, ainsi qu'avec les autres objectifs environnementaux et les objectifs de développement durable (ODD).



## Conclusion

- Pour toute question ou tout besoin de clarifications sur le contenu de cette présentation, nous vous encourageons vivement à contacter le [groupe consultatif d'experts](#), soit via l'enquête préalable au séminaire, soit par e-mail à l'adresse [tisu@unfccc.int](mailto:tisu@unfccc.int).
- Le [groupe consultatif d'experts](#) notera votre/vos question(s) et y répondra lors de la prochaine séance de formation.